

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 16 mars 2018 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire  
Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1  
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2  
Monsieur Pierre Lussier, Conseiller au poste numéro 3  
Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4  
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5  
Monsieur François Richer Laflèche, Conseiller au poste numéro 6

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

\*\*\*\*\*

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2018
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
  - 6.1 Suspension d'un contrat – Soutien et expertise en relations de travail
  - 6.2 Autorisation de signature – Lettre d'entente convention collective
  - 6.3 Nomination de personnes et autorisation à appliquer les règlements municipaux et les règlements découlant de la Loi sur la marine marchande du Canada
  - 6.4 Demande à la MRC des Pays-d'en-Haut – Effectuer les inscriptions nécessaires par catégories d'immeubles
- 7 Urbanisme
  - 7.1 Adoption – Règlement numéro 2018-665 concernant la démolition
  - 7.2 P.I.I.A. – Lot 5 508 330, 86, chemin Dupuis – Construction d'un agrandissement au bâtiment principal
  - 7.3 P.I.I.A. – Lot 5 508 325, 2, avenue de Versailles – Construction d'un agrandissement au bâtiment principal
- 8 Travaux publics
  - 8.1 Embauche d'un chauffeur-opérateur

- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
  - 9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

\*\*\*\*\*

**2018-03-045 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2018-03-046 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2018**

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2018 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur François Richer Laflèche, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 février 2018 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2018-03-047 3. COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT** la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

**APPROUVE** la liste des comptes en date du 16 mars 2018 au montant de 393 682.33 \$ dont :

- 98 008.81 \$ sont des comptes payés;
- 295 673.52 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

2018-03-048

6.1 **SUSPENSION D'UN CONTRAT – SOUTIEN ET EXPERTISE EN RELATIONS DE TRAVAIL**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Estérel a adopté la résolution numéro 2006-10-205 en octobre 2006 afin d'accorder un mandat en gestion du personnel et relations de travail à Me Raynald Mercille pour un montant mensuel de 500 \$ à l'époque qui n'a jamais été augmenté;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil élu le 5 novembre 2017 juge qu'il est pertinent de réévaluer ce contrat et que le Comité budget rencontre Me Mercille en cas de besoin;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

**SUSPENDRE** le contrat qui lie la Ville d'Estérel à Me Raynald Mercille pour les services de gestion du personnel et relations de travail jusqu'à ce qu'une recommandation définitive soit émise par le Comité budget.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-03-049

6.2 **AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE CONVENTION COLLECTIVE**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu qu'une lettre d'entente entre la Ville d'Estérel et la section locale 4787 du Syndicat canadien de la fonction publique soit ratifiée afin d'apporter une modification à la convention collective en vigueur, soit une modification relative au paiement des jours de maladie qui n'ont pas été utilisés;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur François Richer Laflèche, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

**AUTORISE** Monsieur Luc Lafontaine, directeur général, ainsi que Monsieur Joseph Dydzak, Maire, à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, une lettre d'entente relative au paiement des jours de maladie qui n'ont pas été utilisés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-03-050

6.3

**NOMINATION DE PERSONNES ET AUTORISATION À APPLIQUER  
LES RÉGLEMENTS MUNICIPAUX ET LES RÉGLEMENTS  
DÉCOULANT DE LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU  
CANADA**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Estérel assure la sécurité des amateurs de nautisme sur les lacs Masson, du Nord et Dupuis et ce, depuis l'été 2006;

**CONSIDÉRANT** que Transports Canada a désigné les inspecteurs municipaux de Ville d'Estérel agents de l'autorité en vertu de l'article 16 du *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*;

**CONSIDÉRANT** que les patrouilleurs nautiques doivent être nommés inspecteurs municipaux pour exercer les fonctions d'agents de l'autorité;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

**NOMME** Madame Chantal Lizé ainsi que Messieurs Guillaume Blanc, Vincent Marquis, Justin Montpetit et Pascal Rochefort, inspecteurs municipaux chargés d'appliquer les règlements suivants, ainsi que tout amendement :

- Le règlement de Ville d'Estérel relatif au contrôle de l'accès aux lacs et à la protection de l'environnement;
- Le règlement de Ville d'Estérel visant la protection des berges, des fonds marins et de la qualité de l'eau, la sécurité des plaisanciers et la protection de l'environnement;
- La partie 10 de la Loi sur la marine marchande du Canada;
- Le règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments;
- Le règlement sur les petits bâtiments;
- Le règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance;
- Le règlement sur les bouées privées;

**ABROGE** toute résolution précédente visant à nommer des personnes à titre d'inspecteurs municipaux chargés d'appliquer les susdits règlements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-03-051

6.4

**DEMANDE À LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT – EFFECTUER LES  
INSCRIPTIONS NÉCESSAIRES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES**

**CONSIDÉRANT** que l'article 57.1.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1) stipule que l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRE) doit recevoir avant le 1<sup>er</sup> avril de l'exercice qui précède le premier de ceux auxquels doit s'appliquer le rôle, une résolution annonçant le désir d'une Ville de se prévaloir de son droit de taxer les immeubles non résidentiels à un taux différent de celui des immeubles résidentiels;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur François Richer Laflèche et résolu que ce Conseil :

**ANNONCE** à la MRC des Pays-d'en-Haut, OMRE de la Ville d'Estérel, son désir de se prévaloir de son droit de taxer les immeubles non résidentiels à un taux différent de celui des immeubles résidentiels;

**DEMANDE** à l'OMRE d'effectuer les inscriptions requises au rôle d'évaluation en conformité avec l'article 57.1.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. **URBANISME**

2018-03-052

7.1 **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-665 CONCERNANT LA DÉMOLITION**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Estérel est habilitée à adopter un règlement concernant la démolition d'immeubles en vertu de la section V.0.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

**CONSIDÉRANT** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 16 février 2018;

**CONSIDÉRANT** que le projet de règlement numéro 2018-665 a été adopté lors de la séance du Conseil tenue le 16 février 2018 et qu'une présentation du règlement a été faite par le Maire, Monsieur Joseph Dydzak, durant la même séance;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du Conseil déclarent avoir eu accès au règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), soit au minimum 72 heures à l'avance et que des copies ont été rendues disponibles au public depuis l'ouverture de la séance tenante;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le règlement numéro 2018-665 concernant la démolition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-03-053

7.2 **P.I.I.A. – LOT 5 508 330, 86, CHEMIN DUPUIS – CONSTRUCTION D'UN AGRANDISSEMENT AU BÂTIMENT PRINCIPAL**

**CONSIDÉRANT** la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal du 86, chemin Dupuis;

**CONSIDÉRANT** que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

**CONSIDÉRANT** que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre;
- un plan de construction préparé par un technologue;
- des échantillons de bois et de bardeau d'asphalte;
- une brochure des fenêtres;

**CONSIDÉRANT** que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU18-0303, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur François Richer Lafèche, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

**APPROUVE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-03-054 7.3

**P.I.I.A. – LOT 5 508 325, 2, AVENUE DE VERSAILLES –  
CONSTRUCTION D'UN AGRANDISSEMENT AU BÂTIMENT  
PRINCIPAL**

**CONSIDÉRANT** la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal du 2, avenue de Versailles;

**CONSIDÉRANT** que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

**CONSIDÉRANT** que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- un certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre;
- un échantillon d'aluminium;
- une brochure et une photo de la porte-patio;

**CONSIDÉRANT** que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU18-0304, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

**APPROUVE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. **TRAVAUX PUBLICS**

2018-03-055

8.1 **EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR-OPÉRATEUR**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil a procédé à l'embauche de Monsieur Cédric Irmer-Longtin à titre de salarié temporaire au poste de chauffeur-opérateur le 21 juillet 2017 par sa résolution numéro 2017-07-094;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil a procédé à l'embauche de cette même personne à titre de salarié à l'essai au poste de chauffeur-opérateur le 5 octobre 2017 par sa résolution numéro 2017-10-125;

**CONSIDÉRANT** que la période d'essai de Monsieur Irmer-Longtin prend fin en date du 5 avril 2018;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du chef d'équipe, Monsieur Dean Arsenault, suite à l'évaluation qu'il a faite du rendement de cet employé;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur François Richer Laflèche et résolu que ce Conseil :

**EMBAUCHE** Monsieur Cédric Irmer-Longtin à titre de salarié régulier temps plein au poste de chauffeur-opérateur conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur et fixe sa date d'embauche au 5 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

2018-03-056

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur François Richer Lafèche et résolu que ce Conseil :

**LÈVE ET TERMINE** la présente séance à 17 h 51, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.  
Maire

---

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Greffier

*Je, Joseph Dydzak, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).*



**Liste des comptes payés  
Au 16 mars 2018**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Carole Leblanc	19-02-2018	8945	750.00 \$
Groupe de Sécurité Garda SENC	19-02-2018	8946	3 734.94 \$
Machineries Saint-Jovite Inc.	19-02-2018	8947	3 171.34 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	19-02-2018	8948	5 422.96 \$
Receveur Général du Canada	19-02-2018	8949	570.00 \$
Services de café Van Houtte Inc.	19-02-2018	8950	307.37 \$
Aquatech Soc. de Gestion de l'eau Inc.	26-02-2018	8951	1 629.78 \$
Le Service de la perception retraite Québec	26-02-2018	8953	3 979.00 \$
Eugène Francoeur	26-02-2018	8954	1 121.00 \$
Groupe de Sécurité Garda SENC	26-02-2018	8955	3 952.93 \$
Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.	26-02-2018	8956	402.41 \$
Xérox Canada Ltée	26-02-2018	8957	222.82 \$
Asphalte Bélanger Inc.	26-02-2018	8958	10 947.35 \$
CRE Laurentides	02-03-2018	8960	75.00 \$
Distribution EauxMax Enr.	02-03-2018	8961	514.93 \$
Groupe de Sécurité Garda SENC	02-03-2018	8962	4 417.99 \$
Institut des territoires	02-03-2018	8963	1 392.47 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	02-03-2018	8964	57.49 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc.	02-03-2018	8965	592.25 \$
Pétroles Goyer Ltée	02-03-2018	8966	6 396.40 \$
René Plouffe	02-03-2018	8967	240.00 \$
Hydro-Québec	28-02-2018	Internet	2 604.99 \$
Le Service de la perception retraite Québec	28-02-2018	Internet	1 531.50 \$
Fonds de Solidarité FTQ	28-02-2018	Internet	3 332.41 \$
Hydro-Québec	28-02-2018	Internet	1 067.19 \$
Hydro-Québec	28-02-2018	Internet	55.29 \$
Hydro-Québec	28-02-2018	Internet	30.44 \$
Hydro-Québec	28-02-2018	Internet	836.91 \$
Hydro-Québec	28-02-2018	Internet	29.88 \$
Hydro-Québec	28-02-2018	Internet	30.66 \$
MasterCard Banque Nationale	28-02-2018	Internet	583.03 \$
Revenu Québec	28-02-2018	Internet	361.56 \$
Revenu Canada	28-02-2018	Internet	1 105.59 \$
Revenu Canada	28-02-2018	Internet	5 438.75 \$
Syndicat Canadien de la Fonction Publique	28-02-2018	Internet	455.11 \$
Supérieur Propane	28-02-2018	Internet	4 274.74 \$
Revenu Québec	28-02-2018	Internet	16 392.77 \$
Bell Canada	28-02-2018	Internet	500.14 \$
Hydro-Québec	28-02-2018	Internet	2 854.64 \$
SAAQ	28-02-2018	Internet	6 624.78 \$
<b>Total payé</b>			<b>98 008.81 \$</b>

En vertu du règlement # 2007-516, je vous soumetts le rapport des dépenses tel qu'exigé à l'article 5 du règlement sur le contrôle et suivi budgétaire.

*Nadine Bonneau*

Nadine Bonneau, trésorière

**Liste des comptes à payer  
Au 16 mars 2018**



<b>Nom du Fournisseur</b>	<b>Date du chèque</b>	<b>Numéro</b>	<b>Montant</b>
Aquatech soc. de gestion de l'eau Inc.	16-03-2018	8968	1 590.97 \$
ADMQ	16-03-2018	8969	602.47 \$
CBM Informatique	16-03-2018	8970	413.64 \$
Centre d'Auto Valiquette Inc.	16-03-2018	8971	415.72 \$
COMBEQ	16-03-2018	8972	689.85 \$
Compass Minerals Canada-Québec	16-03-2018	8973	2 040.50 \$
L'Équipeur Commercial	16-03-2018	8974	1 158.20 \$
Fournitures de bureau Denis	16-03-2018	8975	692.78 \$
Fédération Québécoise des Municipalités	16-03-2018	8976	346.50 \$
Groupe de Sécurité Garda SENC	16-03-2018	8977	3 720.41 \$
GG Bearing	16-03-2018	8978	50.59 \$
Toromont CAT (Québec)	16-03-2018	8979	216.07 \$
Journal Accès	16-03-2018	8980	730.09 \$
Les Entreprises d'Électricité Daniel Catman	16-03-2018	8981	2 288.12 \$
Machineries Saint-Jovite Inc.	16-03-2018	8982	354.35 \$
Société Raynald Mercille	16-03-2018	8983	1 160.96 \$
Consultants Mirtec	16-03-2018	8984	5 265.86 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	16-03-2018	8985	24 058.96 \$
Pièces d'Autos Prud'homme Inc.	16-03-2018	8986	950.73 \$
Prévost Fortin d'Aoust S.E.N.C.	16-03-2018	8987	127.17 \$
Sani-Dépôt	16-03-2018	8988	114.29 \$
Subaru Rive-Nord	16-03-2018	8989	5 097.77 \$
Ventes Ford Élite (1978) Inc.	16-03-2018	8990	44.31 \$
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	16-03-2018	8991	229 212.00 \$
Xérox Canada Ltée	16-03-2018	8992	365.68 \$
Xylem Canada Company	16-03-2018	8993	13 965.53 \$
<b>Total à payer</b>			<b>295 673.52 \$</b>

*Nadine Bonneau*

Nadine Bonneau  
Trésorière